

# Redonner de l'espace à

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

## ÉDITO DES ÉPINES N° 1 DE MARS 1984

Dans les *épinés drômoises* N°1 de mars 1984, Roger Mathieu, alors Président de la FRAPNA Drôme, s'interrogeait : alors que toutes les 10 minutes disparaissent 5 ha de bonnes terres agricoles dans les pays industrialisés et ceci sous le béton et le goudron – une superficie égale à celle du département de la Drôme – est ainsi soustraite à l'agriculture tous les deux ans... Et les terres de l'hémisphère nord sont les meilleures terres agricoles du monde. Ne peut-on pas parler de protection de la nature en 1984 ?

## MOTION DE L'AG DE LA FRAPNA DRÔME DE MARS 2012

Pendant la décennie 2000-2010, la surface agricole utile (SAU) de Rhône-Alpes a diminué de 6 %. C'est la première région française consommatrice de terres agricoles en France. La SAU drômoise a perdu 26 493 ha soit une diminution 12 %, le plus fort taux régional.

C'est ainsi que les POS, PLU et cartes communales ont détruit et gaspillé ces importantes surfaces agricoles dont une partie significative était irriguée. Cette destruction a pour conséquence une diminution des productions agricoles et alimentaires locales.

La FRAPNA -Section Drôme réunie en assemblée générale le 16 mars 2012 agira dans le cadre des révisions des SCoT, PLU et cartes communales, pour que :

« Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne devienne constructible »

## LE PLAN BIODIVERSITÉ DE JUILLET 2018

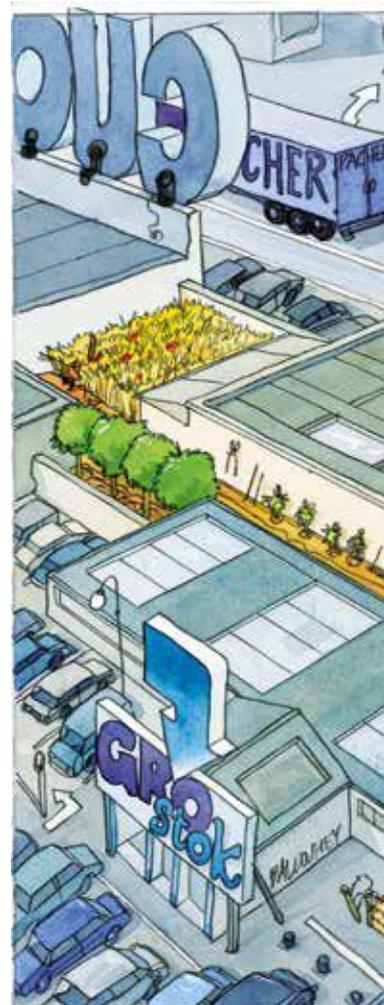
Le Premier ministre et Nicolas Hulot ont présenté le Plan biodiversité adopté lors du Comité interministériel de la Biodiversité qui s'est tenu le 4 juillet 2018 au Museum national d'histoire naturelle de Paris. Vous pourrez en lire quelques extraits ci-après :

## Reconquérir la biodiversité, une question de survie pour nos sociétés

*Nous détruisons à grande vitesse le vivant, auquel nous oublions même notre appartenance. La dernière crise de la biodiversité ayant une ampleur similaire à ce que nous observons aujourd'hui a eu lieu il y a 65 millions d'années. Elle a eu pour conséquence la disparition des dinosaures. Aujourd'hui, le rythme d'extinction des espèces est 100 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel constaté lors des 10 millions d'années passées. Au cours du siècle écoulé, deux espèces de vertébrés ont disparu chaque année en moyenne sur Terre, soit plus de 200. La biodiversité se meurt en silence et nous savons que l'humanité en est responsable.*

*La biodiversité, c'est la richesse des espèces, des écosystèmes, leur diversité génétique et leurs interactions. Au-delà de leur valeur intrinsèque, ces espèces et ces écosystèmes fournissent un nombre incommensurable de services à nos sociétés. Par exemple, les insectes pollinisent nos champs, les milieux humides nous fournissent l'eau potable et limitent les dégâts liés aux inondations, les arbres nous préservent de la chaleur en ville et de l'érosion en montagne, les océans régulent le climat mondial, les mangroves et les dunes nous préservent des tempêtes. Ils sont le fruit de 4,7 milliards d'années d'innovation.*

*Depuis de nombreuses années maintenant, la nature nous lance un appel à l'aide. Plus près de nous, le silence des oiseaux surprend, le déclin des insectes inquiète dans les villes comme dans les campagnes. Ce sont aussi des écosystèmes détruits, dégradés, pollués par notre emprise physique sur les espaces naturels, par la surexploitation des ressources de la nature, par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, par le déversement de substances et de produits toxiques pour les écosystèmes ou encore par le changement climatique. La biodi-*



# la biodiversité



versité est sous pression. Notre économie, notre qualité de vie, notre santé sont elles aussi dégradées.

Il est grand temps d'inverser la tendance et d'avoir une impulsion forte pour préserver, restaurer et reconquérir cette biodiversité

## Dans les territoires

La consommation d'espaces naturels et agricoles par les espaces urbains, industriels et commerciaux est de plus en plus rapide. En France, c'est plus de 65 000 ha qui sont artificialisés chaque année, soit l'équivalent d'environ un département tous les 8 ans. Les espaces où les espèces peuvent vivre et se déplacer se raréfient, les écosystèmes sont de plus en plus fragmentés et les citoyens sont de plus en plus distants d'une nature inaccessible. Au-delà de la biodiversité, ce sont l'attractivité et la résilience des territoires et la qualité de vie des citoyens qui sont en jeu.

Le plan biodiversité vise à non seulement freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, mais aussi

à reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible: sur des friches industrielles, dans les villes denses, à la périphérie des métropoles. Cet enjeu de reconquête de la biodiversité des territoires concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux.

## Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients

Depuis le début du **xxi<sup>e</sup>** siècle, 11 années sur 16 ont dépassé la moyenne des températures sur la période 1961-1990. Les défis à relever pour faire face au changement climatique sont nombreux. Nous voulons utiliser

à plein le pouvoir de résilience de la nature. Celle-ci peut nous protéger des événements climatiques extrêmes, par exemple en stabilisant le trait de côte face à l'érosion du littoral, ou encore parce que les zones végétalisées peuvent prévenir les conséquences graves des inondations. À cet égard, une attention particulière sera portée aux zones humides, dont la disparition et la dégradation se poursuivent malgré plusieurs plans nationaux successifs. Pour l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des territoires, le plan biodiversité vise à renforcer l'utilisation des solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire les solutions qui s'appuient sur la préservation et la restauration d'écosystèmes en bon état pour répondre à un enjeu de société.

## Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité. Malgré les progrès de la planification urbaine, la consommation des espaces naturels reste trop rapide, même dans les zones où la population n'augmente pas, avec pour causes la construction d'habitats individuels, de zones commerciales en périphérie et le développement d'infrastructures de transport ou logistiques.

Dans une logique globale de lutte contre l'étalement urbain, des mesures récentes ont été prises comme le recentrage du prêt à taux zéro en faveur de la construction neuve sur les zones tendues. La densification urbaine est également au cœur du programme Action cœur de ville qui vise la revitalisation de 222 centres-villes. Mais il faut aller plus loin, en s'engageant dans la définition d'objectifs chiffrés et d'une trajectoire pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette. Les politiques d'urbanisme et d'aménagement commercial seront revues afin d'enrayer l'augmentation des surfaces artificialisées, de favoriser un urbanisme sobre en consommation d'espace et d'améliorer la mise en œuvre de la séquence « éviter – réduire – compenser » dans le cadre du développement des territoires.

# Réalité drômoise

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

**L**e plan Biodiversité présenté par le gouvernement est insuffisant, surtout si l'on considère la faiblesse des actions prévues et les moyens mis en œuvre. Mais ce plan présente cependant un intérêt certain : il valide et prend enfin en compte nos constats. Lorsqu'en 2012 l'assemblée générale de Frapna Drôme Environnement adoptait la motion pour la préservation des terres agricoles, certains l'avaient dénoncée irréaliste. En 2018, c'est désormais l'objectif fixé par le gouvernement.

## Lexique des outils de planification territoriale :

- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) <sup>1</sup>
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : de 45 à 150 communes
- Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) ou Intercommunal (PLUi)
- Plans d'Occupation des Sols (POS) caducs depuis le 27 mars 2017
- Carte communale (CC) : planification sommaire de petites communes

1 - Ce Schéma Régional qui s'imposera aux SCoT, PLUi et PLU, est en cours d'élaboration par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Il sera soumis à enquête publique fin 2018 ou début 2019.

## Artificialisation des sols

Les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel, forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie, revêtue ou non. Pour limiter l'impact de l'artificialisation, il faut appliquer la règle « Éviter Réduire Compenser » rappelée dans le Plan Biodiversité :

1. **Éviter l'extension des surfaces artificialisées** et plus particulièrement de l'urbanisation : c'est le sujet de cet article.
2. **Réduire le niveau d'artificialisation** dans l'aménagement du territoire : c'est un des objectifs de la trame verte et bleue française déclinée dans le Schéma Régional des Continuités Écologiques (SRCE).
3. **Compenser l'artificialisation** : l'artificialisation répond, normalement, aux besoins des sociétés humaines. La compensation n'empêche pas une destruction de milieux et de ressources naturelles qui mettent en péril notre écosystème, pour nous, pour les générations futures et pour tous les êtres vivants. Par exemple : l'artificialisation d'une forêt dans les Chambaran pour la construction d'un Center Parcs ne sera évidemment jamais compensée par la restauration d'autres espaces forestiers plus ou moins proches. « Compenser » devrait nous ramener à « Éviter », pour s'interroger à nouveau sérieusement sur l'opportunité du projet dans une organisation que l'on voudrait durable.



## Bilan de la CDPENAF

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) se réunit chaque mois pour examiner les plans locaux d'urbanisme présentés par les communes avant leur enquête publique, notamment pour l'impact de l'urbanisation sur la consommation d'espaces agricoles et naturels, l'environnement et la biodiversité. La commission examine aussi tous les projets d'énergies renouvelables (parcs photovoltaïques, parcs éoliens, unités de méthanisation) et les projets d'infrastructures routières nouvelles (déviations de communes notamment).

Dans notre association, ces commissions font l'objet de réunions de préparation avec nos représentants et tous les adhérents qui souhaitent y participer. (Voir encadré à la fin de ce dossier.)

De juillet 2017 à juillet 2018, les commissions ont examiné :

- 26 plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux,
- 5 parcs photovoltaïques artificialisant 45 hectares,
- 4 unités de méthanisation,
- 1 unité de géothermie et 1 chaufferie (géothermie, gaz, fioul, biomasse),
- Une extension de carrière sur 13 hectares de terres viticoles classées en AOP,
- 17 permis de construire pour 25 logements par changement de destination de bâtiments d'exploitations agricoles dans des espaces ruraux.

En une année, ce sont 528 ha dévolus à l'urbanisation et à l'imperméabilisation pour 26 communes : en moyenne, chaque commune aura donc consommé plus de 20 ha en dix ans. En extrapolant aux 367 communes de la Drôme, nous aurons donc consommé 7 500 hectares pour l'urbanisation en dix ans.

## Dans la Drôme

### Quelques chiffres

L'occupation des sols en Drôme est assez atypique : du fait de la forte présence des zones de montagne, la forêt occupe plus de 60 % de la superficie du département.

Conséquence immédiate : le faible pourcentage des terres agricoles, à peine plus de 31 %, présents essentiellement sur le flanc ouest du département. Or c'est aussi sur ce flanc ouest que sont concentrés la majorité de la population drômoise et les grands axes de communication nord-sud : d'où d'inévitables conflits d'usage. Doit-on pour autant laisser détruire ces terres agricoles ?

L'artificialisation des sols a doublé de 2006 à 2012 passant de 3 % à plus de 6 %. Notre département est deux fois plus artificialisé que les autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et deux fois plus que le département du Rhône.

D'une manière générale en France, expansion urbaine, voies de communication, zones industrielles et commerciales grignotent les terres agricoles au rythme d'environ 65 000 ha par an (chiffre du plan biodiversité). Et ce sont les terres proches des zones urbaines, généralement à forte valeur agronomique, qui disparaissent prioritairement. Or nous pourrions difficilement nous passer de produits alimentaires !

### Et la biodiversité dans tout ça ?

On pourrait penser qu'avec 60 % de forêt dans le département, la Drôme n'a rien à craindre. Et pourtant... La biodiversité des zones de plaine et des zones ouvertes n'est pas la même que celle des forêts de montagne, et c'est bien de celle-là qu'il s'agit. Car les agriculteurs, subissant de plein fouet la pression foncière, en plus de conditions

économiques difficiles, éliminent au maximum tout ce qui grignote de la surface : exit les haies et les bosquets, le désert vert s'installe. Un cercle vicieux se met alors en place en l'absence des auxiliaires de culture, qui éliminent pour partie les insectes ravageurs de cultures et autres phytophages, l'agriculteur a de plus en plus recours aux produits phytosanitaires qui empoisonnent nos rivières, nappes phréatiques, et détruisent les pollinisateurs. La faune et la flore du sol sont détruites, les rendements baissent, le recours aux engrais chimiques augmente : le bilan est donc lourd, et pas seulement pour les naturalistes.

### Alors, que faire ?

**Dans notre département, l'artificialisation des terres est liée pour 52 % à l'habitation, 40 % aux voies de communication et 8 % aux zones industrielles et commerciales, contre 6 % en Rhône-Alpes (chiffres Agreste).**

Vous l'aurez constaté, la taille des parcelles de terrain à bâtir pour les maisons individuelles a considérablement diminué par rapport à celle des décennies précédentes. Et le prix du mètre carré constructible n'est pas le seul en cause. Face au gaspillage d'espace, les documents d'urbanisme (PLU et SCoT) doivent impérativement prévoir une densification de l'habitat plus élevée afin d'économiser l'espace. La consommation d'espaces dévolue à l'extension des zones urbanisées est contrôlée par la CDPENAF. Si quelques élus ont pris la mesure du problème, il reste encore beaucoup à faire : le modèle de la maison individuelle entourée d'un grand jardin abritant une piscine a la vie dure !

# Préserver les espaces naturels

PAR L'ATELIER TERRITOIRE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

**P**our développer l'économie d'un territoire, les communes et leurs responsables veulent disposer d'un maximum d'espaces : il est plus facile d'utiliser des espaces naturels et agricoles « disponibles » que d'aménager la ville sur la ville. Pour sortir du gaspillage local et préserver l'intérêt global, la réglementation impose désormais aux territoires des projets économes construits en cohérence les uns avec les autres : c'est particulièrement l'objectif de la mise en place des schémas intercommunaux. Mais derrière les affichages vertueux, les communes, les entrepreneurs et les particuliers tentent parfois d'optimiser leur part en utilisant différents paramètres.

## JOUER AVEC LES HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES POUR PRENDRE PLUS DE PLACE

La consommation d'espace pour l'urbanisation prévue par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) est d'autant plus élevée que les hypothèses de croissance des populations de leurs territoires sont fortes. Donc, pour justifier l'accroissement des zones urbanisables, les élus et les cabinets d'étude « optimisent » les hypothèses de croissance de population dans leurs projets. La somme de ces manipulations montre leur irrationalité : l'ensemble des populations des SCoT approuvés en France représenterait en 2030 ou 2040 plusieurs fois la population prévisible pour le pays dans 25 ans ! Celles des populations des PLU ou PLUI (Intercommunaux) approuvés

seraient dans 10 à 12 ans proches de la population de l'Europe ! Dans plusieurs PLU présentés en CDPENAF, alors que la croissance de population de la commune était négative depuis plusieurs années, les hypothèses de croissance de population prises en compte pour les 10 ans à venir deviennent, de façon surprenante, très positives. Peu de communes semblent concevoir que la croissance de population à venir pourrait être inférieure à la croissance actuelle. À titre d'exemple : en 2014, le PLU de Valence (alors 65 000 habitants) a pris pour hypothèse une population de 100 000 habitants en 2025. Pourtant, depuis 2014, la commune de Valence a perdu 3 000 habitants selon l'INSEE ! Les urbanistes et élus drômois s'imaginent qu'une part des populations de la métropole lyonnaise et de celle des pôles urbains des départements voisins viendra naturellement s'installer dans leurs territoires ! Il ne s'agit plus d'aménagement du territoire mais du déménagement de territoires.

## LES SCoT : DOIVENT PERSÉVÉRER DANS LEURS EFFORTS !

Les Schémas de Cohérence Territoriale, schémas intercommunaux, devraient permettre d'arrêter le gaspillage de l'espace dans chaque PLU. Pour le département, deux ont été approuvés : le SCoT des « Rives du Rhône » au nord du département et le SCoT « ROMANS VALence TAIN » sur les territoires de ces trois pôles urbains. Le SCoT de « La Drôme Aval » (Crest, Saillans, Loriol...) s'engage et

un SCoT du « Sud Drôme » (Montélimar) devrait démarrer. Pourtant, le SCoT « ROVALTAIN » affiche une réduction de la consommation annuelle d'espaces agricoles et naturels pour l'urbanisation qui devrait passer de 180 ha par année de 1975 à 2014 à « seulement » 92 hectares par an. Dans notre département, la SAU (surface agricole utile) moyenne d'une exploitation agricole est de 32 ha (chiffres Agreste), ce sont donc l'équivalent de presque 3 exploitations qui disparaissent chaque année sur ce territoire. Cette réduction très modérée (!) de la consommation des espaces agricoles et naturels repose sur une hypothèse de croissance démographique étonnante : ce territoire passerait de 300 000 habitants en 2015 à 350 000 habitants en 2040 ! Ce SCoT n'est pas allé assez loin : les SCoT en construction ne devront **plus ignorer les axes du « Plan Biodiversité »**.

## DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES QUI PRENNENT DÉJÀ TROP DE PLACE

Les infrastructures de transport, notamment les infrastructures routières, contribuent doublement à la consommation d'espace et à l'artificialisation des sols : des emprises bitumées ou stabilisées, une « rupture » des continuités écologiques, cause de mortalité pour de nombreuses espèces faunistiques. Le « tout voiture » conduit à l'augmentation du nombre de déplacements sur les routes et justifie des aménagements (élargissement de routes, giratoires, diffuseurs ou échangeurs autoroutiers) et de nombreuses déviations d'agglomération.

# et agricoles drômoises

Les aménagements de la déviation d'Alixan ou de l'axe Valence-Die en sont des exemples locaux comme la multiplication des immenses giratoires. Toute nouvelle infrastructure génère du trafic : devra-t-on transformer tout notre espace vital en voies routières ? Comment respecter le Plan Biodiversité avec de telles voies ?



gares de Livron et de Loriol n'ont désormais plus de personnel. Alors qu'en France, 80 % des déplacements domicile-travail (DT) se font en véhicule particulier, sur nos territoires, ce taux est de près de 90 % (Voir Plan de Déplacements Urbains Valence-Romans 2016). Pour préserver les terres agricoles et naturelles, les investissements publics dans les transports en commun s'imposent.

## UN FLÉAU : LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

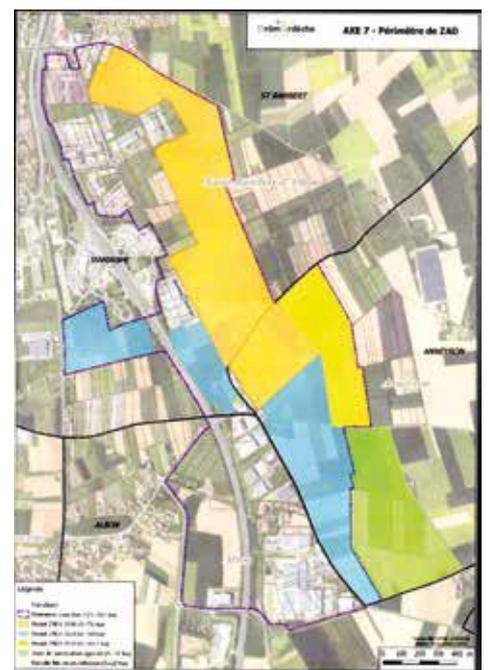
Le développement en Drôme des surfaces commerciales en périphérie des pôles urbains se poursuit alors que le taux d'équipement commercial atteint déjà 120 % du taux relevé au plan régional ! Deux hypothèses encouragent ce développement : les

## LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS DEVRAIT STRUCTURER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les transports collectifs et les modes de déplacements actifs devraient être au centre des réflexions sur les développements de l'urbanisation : TER, lignes de bus en site propre, lignes de bus, transports à la demande, covoiturage, etc. Considérant que la place de la voiture particulière est centrale, tous s'accordent à considérer comme logique l'aménagement et le développement du réseau routier. La mise en place de transports collectifs apparaît secondaire pour les déplacements des habitants actuels et à venir. Sur la Drôme, les

communes espèrent dynamiser localement l'emploi et l'économie, elles sont démarchées par les grandes enseignes qui spéculent en développant leur surface d'influence en concurrence des enseignes existantes. C'est ainsi que le développement des supermarchés en périphérie mange donc de l'espace, encourage l'utilisation de la voiture individuelle et dévitalise les centres bourgs qui se désertifient (à l'inverse d'une politique de densification des noyaux urbains.) Depuis quelques années, les territoires du Nord-Drôme se considèrent du point de vue des aménagements commerciaux en continuité des centres commerciaux de la métropole lyonnaise. Ainsi, sur les communes d'Anneyron et de Saint-Rambert-d'Albon, une vaste zone d'activités

économiques et commerciales de 270 hectares dénommée « AXE 7 » (anciennement PANDA) est en cours d'aménagement et d'occupation. Cette zone d'activités s'est réalisée et se poursuit au détriment des espaces agricoles et naturels qui étaient ou sont encore « non artificialisés ». Et en Drôme, il y a toujours de nouveaux projets de supermarchés ! (Ainsi : supermarché Lidl à Aouste-sur-Sye, Weldom à Nyons, Intermarché à Grignan...).



## LES CHANGEMENTS DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES : UN PRIVILÈGE ?

Les changements de destination de bâtiments agricoles pour devenir des logements pour des tiers sont autorisés depuis 2003 même en l'absence d'un caractère architectural ou patrimonial intéressant. Ces changements de destination constituent une opportunité dont profitent l'exploitant agricole et bien sûr, le tiers qui peut disposer ainsi d'une habitation en secteur rural. Peut-on compenser par ces transactions autorisées les faibles revenus de certains agriculteurs et à quel prix pour l'intérêt général ? (17 permis de construire pour 25 logements présentés en 1 an). Ces changements de destination renforcent le mitage des secteurs agricoles, multiplient les déplacements automobiles, réduisent la biodiversité, dénaturent les paysages et contribuent à une hausse des prix des terres agricoles pour des exploitants nouveaux.

## LES INTERSTICES NON BÂTIS DANS L'URBANISATION ACTUELLE, DÉNOMMÉS « DENTS CREUSES »

La plupart des zones urbaines comportent des « interstices » non bâtis, dénommés aussi « dents creuses ». La recherche de densité dans l'urbanisation se traduit dans les plans d'urbanisme par l'identification de parcelles vides et constructibles. Dans les plans d'urbanisme antérieurs, cette identification n'était pas faite et des lotissements étaient créés en extension de l'urbanisation laissant de nombreux espaces vides. Ces interstices des tissus urbains existant peuvent permettre de réaliser une petite partie des constructions nouvelles avec des densités élevées. Cependant, le concept « d'interstices

ou dents creuses » ne doit pas être détourné : certaines dents creuses sont des parcelles de bonne valeur agronomique qui permettraient l'installation de nouveaux agriculteurs travaillant sur des petites surfaces et commercialisant leurs productions en circuit court. De même, ces espaces devraient être parfois préservés de l'urbanisation pour limiter l'artificialisation et l'impact de l'urbanisation existante sur la biodiversité. L'évolution des dents creuses sur plusieurs décennies conduit à une expansion démesurée de l'urbanisation. L'évolution de la surface du village d'Eurre entre 1969 et aujourd'hui en est une bonne illustration.



Eurre 1969 (source portail IGN/ « remonter dans le temps »)



Eurre 2017 (Source PLU Eurre 2017)

## MIXITÉ SOCIALE : NEULLY SUR DRÔME ?

Les villes et centres bourgs de la Drôme se paupérisent car les classes moyennes et supérieures se sont déplacées vers la périphérie : celles-ci ont parfois racheté les exploitations agricoles, et profité de la déprise agricole pour construire des maisons individuelles (avec piscines) sur de grandes parcelles.

Ce déséquilibre contribue à la consommation de l'espace et complexifie l'organisation des transports en commun ou des services collectifs. La mixité sociale et intergénérationnelle est une exigence sociale et sociétale sur nos territoires et évidemment dans tous les secteurs des villes et villages. Depuis décembre 2000, des objectifs de mixité sociale des constructions nouvelles sont définis et les plans d'urbanisme doivent les prendre en compte. Ces plans doivent s'opposer à toute forme de « ghettoïsation » dans les villes et pourtant les espaces « ghettos » se multiplient ! Les revenus des populations des centre-villes (Romans Valence, Die, Crest, Montélimar) sont très inférieurs aux revenus des populations des communes périphériques (Beaumont-lès-Valence, Alixan, Chatuzange-le-Goubet). SCoT, PLU doivent contribuer à faire évoluer le territoire pour stopper la paupérisation des centres des villes et le développement de périurbanisations résidentielles mono-ethniques.

## LA PRÉSERVATION DES MILIEUX RICHES EN BIODIVERSITÉ N'EST PAS PRIORITAIRE FACE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Pourquoi les aménageurs des grandes zones d'activités économiques ne préservent-ils toujours pas les milieux les plus riches en faune et en flore ? La zone d'activités de Mauboule à Valence est emblématique à cet égard : alors que des secteurs riches en zones humides et en peupleraie de valeur auraient pu être préservés s'ils avaient été pris en compte dès la conception, il a paru plus simple aux aménageurs de faire disparaître ces « vestiges » au bulldozer ! Le Rapport de la ZAC de Mauboule décrit la situation : « 10 zones humides sont recensées dans un

rayon proche, autour des deux ZAC et à proximité du Chaffit [...]. La zone humide le Champ du Pont constitue un réservoir biologique (site d'hivernage et de reproduction pour les amphibiens) en lien avec les bassins d'eaux pluviales Leroy-Merlin et probablement le Chaffit qui s'écoule à 200 m au sud et constitue ainsi une composante importante dans la trame écologique sud-valentinoise ». Certes les aménageurs ont compensé les destructions en créant des secteurs prétendument de même qualité environnementale mais comme le souligne le Plan Biodiversité, il faut ÉVITER de détruire avant de chercher à COMPENSER. La zone d'activités de Mauboule n'est pas la seule zone d'activités en Drôme où auraient pu être conservés durablement des

espaces sensibles sans pour autant empêcher la réalisation de la plus grande partie de la zone projetée. Pourquoi cette méconnaissance des richesses de la biodiversité chez les aménageurs locaux, alors qu'en France de nombreux concepteurs savent tenir compte de tels enjeux écologiques dans leurs aménagements ?

### **Plus globalement : à qui appartient le sol ?**

Depuis des décennies, toutes les règles édictées en matière d'urbanisme et de construction se traduisent sur la valeur des terrains. La planification urbaine avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) conduisent à un classement des territoires communaux en zones Urbaines ou à Urbaniser,

en zones Agricoles et en zones Naturelles. Cela a des conséquences importantes sur la valeur des terrains. Cet aspect des plans d'urbanisme est connu de chacun et lors des enquêtes publiques sur les PLU, le public est très attentif au classement des parcelles (zonage) et aux règles d'urbanisme (constructibilité autorisée ou les « servitudes ») qui s'y appliquent. Un changement de « zonage » peut se traduire par des plus-values considérables pour des propriétaires de parcelles et ce changement de zonage ne résulte pourtant que de choix faits par la collectivité dans l'intérêt général !

## **LA TERRE EST UN BIEN COMMUN, AU MÊME TITRE QUE L'AIR ET L'EAU**

PAR L'ASSOCIATION TERRES DE LIENS

Des projections estiment à 25 % la part des terres arables qui auront disparu d'ici 2050 sous l'effet de l'artificialisation ou de l'épuisement des sols. L'accaparement et la disparition des terres fertiles sont deux tendances qui vont bien à contre-courant d'une préservation de la ressource pour les générations à venir... Que signifierait aujourd'hui traiter la terre comme un bien commun ? Pour Olivier Petitjean, traducteur français de *La renaissance des communs* de David Bollier, « parler d'une ressource comme d'un bien commun, c'est d'abord pointer une dimension éthique et valoriser son importance, la nécessité de la préserver, de l'entretenir ou de l'augmenter pour les générations futures ». Parce qu'elle est essentielle et non substituable pour la vie, la terre est une ressource à laquelle chaque être humain devrait pouvoir avoir accès. Non pas un accès physique, mais bien un accès aux usages ou aux bénéfices associés qu'elle procure : une alimentation saine, des ressources naturelles non polluées, des paysages diversifiés. Parce qu'elle est en quantité et en qualité limitées, l'usage de la terre doit être régulé pour garantir sa pérennité...

Les communs apparaissent comme source d'amélioration de la qualité de vie, suscitent « le lien social, la participation, la coopération, libèrent l'ingéniosité pour créer des solutions nouvelles face à des problèmes du quotidien. La gestion "en commun" permet aussi de prendre en compte le temps long. C'est une rupture clé avec les logiques d'appropriation et de financiarisation fondées sur l'exclusion des autres, la mono-activité et le court terme. »

Ces propos sont extraits de l'article signé par Marc Donneger et Sophie Baltus paru dans *Chemins de terre*, la revue de l'association *Terres de Liens* (numéro 7 de septembre 2017). Cette revue est disponible en intégralité sur le site : <https://terredeliens.org>.

### **Rejoignez l'atelier territoire de Frapna Drôme Nature Environnement**

Alors quoi ? L'aménagement du territoire ne concernerait pas l'action d'une association de protection de la nature et de l'environnement ? Nous espérons que cet article aura convaincu les lecteurs et qu'ils rejoindront notre atelier territoire. Dans cet atelier, les adhérents étudient les dossiers qui concernent tout le territoire drômois (et dans des logiques intercommunales, ils travaillent aussi dans les départements voisins : 05, 07, 38, 84) : l'association agit sur des grandes et des petites communes mais souvent aussi sur l'implantation de simples bâtiments. L'atelier territoire comprend des réunions de travail mais aussi des formations. Une nouvelle formation en trois volets de 2h sera organisée en cette fin d'année. Pour participer, contactez-nous et consultez l'agenda à la fin de ce numéro.